

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 16 février 2021

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni mardi 16 février 2021, à 18h, à la salle des fêtes, sous la présidence de Louis TEYSSIER, maire.

Étaient présent(e)s : Françoise BILLON, Claude BOSQUET, Christian GOUX, Marie GRANDAZZI, Antoine HAUDIQUER, Gérald LEMONNIER, Pauline MARTIN, Thierry MOURLON, Guillaume QUÉTIER, Valérie RENOUF, Carole SCOLAN, Guillaume THOUROUDE, Ollia TOUGOUCHI, Jacky VAYER.

Absent.es excusé.es : Jean-Pierre K'DUAL (procuration à Valérie RENOUF), Lucie LEBRUN (procuration à Louis TEYSSIER), Thierry LEGABLIER (procuration à Christian GOUX), Béatrice RIBES.

I. Désignation du secrétaire

Gérald LEMONNIER a été désigné secrétaire.

II. Compte rendu du conseil municipal du 10 décembre 2020

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

III. Compte-rendu de la réunion de réception des travaux de la cantine, du plateau sportif et du parking scolaires

Jacky VAYER, maire-adjoint aux travaux, rend compte de la réunion de réception des travaux qui a eu lieu le 26 janvier 2021.

La réception a été prononcée, avec des réserves pour certaines entreprises.

Il est rappelé les multiples réunions de chantier et les dysfonctionnements ayant conduit au report de la date de réception des travaux.

La nouvelle cantine est maintenant prête à fonctionner et accueillera les enfants le lundi 8 mars.

a/ Répartition des pénalités de retard entre les entreprises

Jacky VAYER présente le tableau établi par le maître d'œuvre JVArchi :

entreprises	retards chantier		retards perméabilité		TOTAUX HT	
	nb de jours	Total HT	répartition	Total HT	Total 100%	pondération 30%
AMC FOLLIOU – lot 4			5%	525 €	525 €	157.50€
SARL LEPRETRE – lot 6	20	3 000 €	85 %	8 925 €	11 925 €	3 577.50 €
SOLS SOLUTION – lot 8	15	2 250 €			2 250 €	675.00 €
LEBLOIS – lot 9	33	4 950 €			4 950 €	1 485.00 €
CEME GUERIN – lot 10			10%	1 050 €	1 050 €	315.00 €
		10 200 €	100%	10 500 €	20 700 €	6 210.00 €

Il propose au conseil municipal de valider les pénalités avec pondération à 30%, pour un total de 6 210 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, donne son accord et charge le maire-adjoint de l'accomplissement des formalités correspondantes.

b/ Devis pour fournitures hôtelières

Jacky VAYER présente les devis établis pour le renouvellement de la vaisselle et autres fournitures hôtelières nécessaires dans les nouveaux locaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- retient la proposition de l'entreprise ECOTEL de Coutances pour un montant de 3 324.56€ TTC ;

- précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget d'investissement de l'exercice 2021.

c/ Devis pour extincteurs

Jacky VAYER indique que l'entreprise DESAUTEL fournira les extincteurs nécessaires pour la nouvelle cantine et que le devis s'élève à 688.28€ TTC.

d/ Mobilier supplémentaire réfectoire et mobilier de bureau

Jacky VAYER indique que du mobilier supplémentaire a dû être commandé pour le réfectoire, pour un montant de 619.50€ TTC. Il précise que l'achat du matériel nécessaire à l'équipement du petit bureau est en cours.

IV. Demandes d'aides financières de l'État

1. Travaux de voirie

Jacky VAYER, maire-adjoint aux travaux, demande au conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à solliciter une aide financière de l'Etat pour la réalisation des travaux de voirie chemin de l'amour et la réalisation de réseaux d'eaux pluviales chemin des longs champs et la Halle, travaux à réaliser en 2021.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du mardi 16 février 2021

Il présente le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses HT		Recettes HT	
Travaux	57 477.54 €	État – subvention 30%	17 243.00 €
		Autofinancement 70%	40 234.54 €
TOTAL	57 477.54 €	TOTAL	57 477.54 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- approuve le plan de financement susvisé ;
- sollicite une aide financière de l'État pour la réalisation des travaux en 2021 ;
- charge le maire et le maire-adjoint de l'accomplissement des formalités nécessaires et de la signature des documents correspondants.

2. Aménagement d'une place publique - Installation de bornes pour marché

Jacky VAYER, maire-adjoint aux travaux, indique que dans le cadre de l'aménagement du bourg et de la place de Zimmerbach et en vue de développer le marché, il convient d'installer 3 « bornes marché ».

Il demande au conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à solliciter une aide financière de l'État pour l'installation de ces bornes, travaux à réaliser en 2021.

Il présente le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses HT		Recettes HT	
Travaux	18 780.00 €	État – subvention	5 634.00 €
		Autofinancement	13 146.00 €
TOTAL	18 780.00 €	TOTAL	18 780.00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- approuve le plan de financement susvisé ;
- sollicite une aide financière de l'État pour la réalisation des travaux en 2021 ;
- charge le maire et le maire-adjoint de l'accomplissement des formalités nécessaires et de la signature des documents correspondants.

3. Travaux de restauration de l'église 1^{ère} tranche

Valérie RENOUF, maire-adjointe, indique que dans le cadre de la première tranche des travaux de restauration de l'église, il est possible de solliciter une aide financière de l'État.

Elle présente le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses HT		Recettes HT	
Etudes & MO	23 995.00 €	Union européenne	53 000.00 €
Travaux	130 000.00 €	Etat – subvention	50 000.00 €
Mission SPS & divers	3 085.00 €	Conseil départemental	22 000.00 €
		Autofinancement	32 080.00 €
TOTAL	157 080.00 €	TOTAL	157 080.00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- approuve le plan de financement susvisé ;
- sollicite une aide financière de l'État pour la réalisation des travaux en 2021 ;
- charge le maire et la maire-adjointe de l'accomplissement des formalités nécessaires et de la signature des documents correspondants.

La maire-adjointe précise que l'autofinancement pourra être financé par des aides d'organismes privés.

V. Travaux voirie 2021

Jacky VAYER, maire-adjoint aux travaux, rappelle que la commission des travaux a été annulée et présente au conseil municipal les projets de travaux de voirie 2021.

a/ Aménagement du réseau eaux pluviales chemin des longs champs

Après examen des différents devis, le maire-adjoint propose de retenir la proposition de l'entreprise LEHODEY TP, pour un montant de 10 717€ HT, soit 12 860.40€ TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, donne son accord.

b/ Réseau eaux pluviales la halle

Après examen des différents devis, le maire-adjoint propose de retenir la proposition de l'entreprise BERNASCONI, pour un montant de 29 797.50€ HT, soit 35 757€ TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, donne son accord.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 16 février 2021

c/ Aménagement chemin de l'amour

Après examen des différents devis, le maire-adjoint propose de retenir la proposition de l'entreprise LEHODEY TP, pour un montant de 16 963.04€ HT, soit 20 355.65€ TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, donne son accord.

d/ Installation bornes marché

Après examen des différents devis, le maire-adjoint propose de retenir la proposition de l'entreprise TEIM, pour un montant de 14 886.50€ HT, soit 17 863.80€ TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, donne son accord.

Les travaux de la rue du Nord et du chemin de l'amour entrent dans une réflexion autour du développement des voies douces puisque les deux seront réservées aux riverains et aux vélos.

Gérald LEMONNIER rappelle :

- que l'article L. 228-2 du code de l'environnement a été modifié par l'article 61 de la loi LOM comme suit : «A l'occasion des réalisations ou des rénovations des voies urbaines, à l'exception des autoroutes et voies rapides, doivent être mis au point des itinéraires cyclables pourvus d'aménagements prenant la forme de pistes, de bandes cyclables, de voies vertes, de zones de rencontre ou, pour les chaussées à sens unique à une seule file, de marquages au sol, en fonction des besoins et contraintes de la circulation. Lorsque la réalisation ou la rénovation de voie vise à créer une voie en site propre destinée aux transports collectifs et que l'emprise disponible est insuffisante pour permettre de réaliser ces aménagements, l'obligation de mettre au point un itinéraire cyclable peut être satisfaite en autorisant les cyclistes à emprunter cette voie, sous réserve que sa largeur permette le dépassement d'un cycliste dans les conditions normales de sécurité prévues au code de la route. Le type d'aménagement de ces itinéraires cyclables doit tenir compte des orientations du plan de mobilité, lorsqu'il existe»

Il ressort des travaux parlementaires de la LOM une volonté indéniable de réaffirmer le caractère obligatoire de l'aménagement d'itinéraires cyclables lors de la réalisation ou de la rénovation de voies urbaines : ni les besoins et contraintes de la circulation ni les orientations du plan de déplacements urbains ne doivent permettre d'échapper à cette obligation.

VI. Effacement des réseaux électrique et téléphonique « rue Serpentine »

Jacky VAYER présente les estimations pour l'effacement des réseaux électrique, d'éclairage public et de télécommunication sur la voie communale « rue Serpentine ».

Le SDEM50 (syndicat départemental d'énergies de la Manche) propose d'assurer la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage de ces travaux. Suite à l'estimation, le coût prévisionnel de ce projet s'élève à 65 000 € HT.

Conformément au barème du SDEM50, la participation de la commune de Blainville-sur-mer serait de 19 500 € environ.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- décide la réalisation de l'effacement des réseaux sur la voie communale « rue Serpentine » selon APS 058083 ;
- demande au SDEM50 que les travaux soient achevés avant la fin du premier semestre de l'année 2022 ;
- accepte une participation de la commune à hauteur de 19 500 € ;
- s'engage à porter les sommes nécessaires à l'ensemble du projet au budget communal ;
- s'engage à rembourser les frais engagés par le SDEM50 si aucune suite n'est donnée au projet ;
- donne pouvoir au maire pour signer toutes les pièces relatives au règlement des dépenses.

VII. Effacement des réseaux électrique et téléphonique les Landiaux, la halle, le petit village

Jacky VAYER présente les estimations pour l'effacement des réseaux électrique, d'éclairage public et de télécommunication sur le secteur du chemin des Landiaux, village la Halle et le petit village.

Le SDEM50 (syndicat départemental d'énergies de la Manche) propose d'assurer la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage de ces travaux. Suite à l'estimation, le coût prévisionnel de ce projet s'élève à 164 000 € HT.

Conformément au barème du SDEM50, la participation de la commune de Blainville-sur-mer serait de 32 800 € environ.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- décide la réalisation de l'effacement des réseaux sur le secteur susvisé selon APS 058084 ;
- demande au SDEM50 que les travaux soient achevés avant la fin du premier semestre de l'année 2022 ;
- accepte une participation de la commune à hauteur de 32 800 € ;
- s'engage à porter les sommes nécessaires à l'ensemble du projet au budget communal ;
- s'engage à rembourser les frais engagés par le SDEM50 si aucune suite n'est donnée au projet ;
- donne pouvoir au maire pour signer toutes les pièces relatives au règlement des dépenses.

VIII. Travaux de restauration de l'église – mission SPS

Jacky VAYER, maire-adjoint aux travaux, présente l'analyse des offres établie par M. Edouard GRISEL, architecte.

Il propose de retenir le devis de MESNIL SYSTEM, considéré comme l'offre économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 1 985€ HT, soit 2 382€ TTC.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 16 février 2021

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, donne son accord et charge le maire-adjoint de la signature du devis et des documents correspondants.

IX. Rapport de la réunion de la commission culture et communication

Françoise BILLON donne lecture du rapport de la réunion qui s'est tenue le 13 janvier 2021.

- Présentation du nouveau site internet qui devrait être opérationnel à la fin du mois de février.

Objectif : Faire un site vivant, esthétique et simple d'utilisation.

Remerciements à Gérald, Pauline et Valérie pour leur travail.

Mise en place un cloud : plate-forme de stockage d'images, pour 190€ annuels : C'est le même hébergeur que le site.

Les membres du conseil municipal sont invités à faire parvenir leurs photos afin d'alimenter le site (travaux, paysage, animations).

- Valérie RENOUF a envoyé à toutes les associations locales un imprimé de demande de subvention à remplir.

Les réponses seront examinées lors d'une prochaine réunion.

- Plusieurs animations sont prévues pour cette année 2021. Elles seront organisées selon l'évolution de la situation sanitaire.

- Bulletin municipal : le sommaire est présenté. Il faut trouver un nom à cette publication dont la distribution pourrait avoir lieu en avril.

Le conseil municipal félicite la commission pour le travail accompli, en particulier pour la création du site internet.

X. Projet de construction de la salle polyvalente

Valérie RENOUF informe le conseil municipal des discussions avec les services de la DDTM et de la préfecture concernant l'éventualité d'un déplacement et d'un agrandissement du projet de construction de salle polyvalente.

Conclusion :

Etape 1 : construction d'un bâtiment avec 2 ou 3 salles associatives et une partie réservée au stockage de matériel communal sur parcelle cadastrée ZN 3.

Etape 2 : construction d'une salle polyvalente de 400 places environ, avec accès par une voie à créer via le rond-point, en partenariat avec la commune d'Agon-Coutainville, sur parcelles ZN 3 et 158.

Valérie RENOUF demande à ses collègues de se prononcer sur les 3 possibilités suivantes :

a/ maintien du projet initial validé par l'ancien conseil municipal ;

b/ accord pour étude de faisabilité de la proposition ci-dessus présentée ;

b/ abandon de toute idée de construction d'une salle polyvalente.

Le conseil municipal, après discussion, donne son accord à la majorité pour continuer l'étude du projet présenté par la maire-adjointe. Christian GOUX indique qu'il refuse de prendre part au vote.

XI. Création d'un poste d'attaché territorial à temps complet

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-3 et 34 ;

sur proposition de Valérie RENOUF, maire-adjointe,

considérant la charge de travail administratif à accomplir en mairie,

vu le tableau des emplois ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- décide la création d'un emploi d'attaché territorial à temps complet, soit 35h/35h, à compter du 1^{er} avril 2021 ;

- adopte la modification du tableau des emplois ainsi proposée ;

- précise que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent concerné seront inscrits au budget.

XII. Demandes de renouvellement de disponibilité pour convenance personnelles de 2 agents

Valérie RENOUF, maire-adjointe, informe le conseil municipal des demandes de renouvellement de disponibilité pour convenances personnelles de deux adjointes techniques affectées à la cantine et/ou à l'école, la première pour une durée d'une année à compter du 20 mars 2021, la seconde pour une durée de 6 mois à compter du 1^{er} mars 2021.

Le conseil municipal en prend acte.

XIII. Avantages en nature : repas

Thierry MOURLON, maire-adjoint, indique que les agents qui travaillent à la préparation des repas pour la cantine scolaire ainsi que ceux qui assurent la surveillance des enfants bénéficient de la gratuité des repas.

Cette prestation constitue pour les agents concernés, un élément complémentaire de rémunération appelé «l'avantage en nature repas».

Les avantages en nature constituent un élément de la rémunération qui doit donner lieu à cotisation pour l'ensemble des agents relevant du régime général de sécurité sociale. En ce qui concerne les fonctionnaires affiliés à la CNRACL, seules la CSG et la CRDS sont à prélever. Dans tous les cas, ces avantages doivent être inclus dans le revenu imposable.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 16 février 2021

Ces avantages sont évalués en euro, selon le barème de l'URSSAF revalorisé chaque année. A titre indicatif, au titre de l'année 2021, « l'avantage en nature repas » est de 4.95€ par repas.

Le conseil municipal doit prendre une délibération de régularisation à la demande des services de la trésorerie pour l'attribution de ces avantages en nature.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
vu le code général des collectivités territoriales,

vu l'arrêté du 10 décembre 2002 modifié relatif à l'évaluation des avantages en nature en vue du calcul des cotisations sociales ;

- confirme l'attribution de « l'avantage en nature repas » aux adjoints techniques titulaires ou contractuels affectés au service de la restauration scolaire ;

- autorise le maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

XIV. Fixation du tarif du repas à la cantine scolaire pour les enseignants

Sur proposition de Thierry MOURLON, maire-adjoint, et à la majorité (une abstention : Pauline MARTIN),

Le conseil municipal fixe à 5.20€ le prix du repas pour les enseignants souhaitant déjeuner à la cantine scolaire communale, à compter du 8 mars 2021.

XV. Demande de subvention pour le financement du transport des denrées de la Banque Alimentaire - 2020

Le maire donne lecture du courrier de l'association intercommunale « POINT R » sollicitant une subvention permettant le financement du transport des denrées de Saint-Lô à Gouville-sur-mer.

Il précise que la convention de fonctionnement correspondante a été renouvelée en septembre 2020.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

charge le maire du versement à l'association susvisée de la subvention demandée pour l'année 2020, soit 322€.

XVI. Conventions 2021 pour la stérilisation des chats errants

Le maire propose que l'identification et la stérilisation des chats errants, dits « chats libres » soit poursuivie en 2021 en partenariat avec la fondation Brigitte Bardot. Le conseil municipal donne son accord pour 20 chats (10 mâles et 10 femelles).

Il demande de comparer les tarifs pratiqués par les vétérinaires dans un rayon de 15 kms.

XVII. Questions diverses

1. Devis pour diagnostic structurel du bâtiment de l'ancienne cantine scolaire route du Hutrel

Jacky VAYER, maire-adjoint aux travaux, présente le devis établi par le bureau d'études CHARTON INGENIERIE pour la réalisation d'un diagnostic structurel du bâtiment de l'ancienne cantine scolaire, pour un montant de 3 500€ HT.

Ce diagnostic permettra au conseil municipal de prendre une décision en connaissance de cause quant à la destination future de ce bâtiment (coût de démolition partielle ou totale, coût de réhabilitation partielle ou totale, ...).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à la majorité (un vote contre : Guillaume THOUROUDE), accepte le devis présenté par CHARTON INGENIERIE pour un montant de 3 500€ HT, soit 4 200€ TTC.

2. Demande d'ouverture d'un passage rue du marais

Jacky VAYER donne lecture de la lettre par laquelle M. et Mme Jean-Pierre K'DUAL demandent l'autorisation de créer un accès de leur propriété cadastrée AT 165 sur la voie communale dite « rue du marais », d'une largeur de 5 mètres.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à la majorité (Jean-Pierre K'DUAL n'a pas pris part au vote),

- donne un avis favorable à la demande des intéressés ;

- précise que tous les frais liés à l'opération seront à la charge de M. et Mme Jean-Pierre K'DUAL ;

- autorise le maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

3. Régularisation d'une cession de terrain à titre gratuit

Le maire indique qu'il convient de régulariser un projet de cession de terrain à titre gratuit à M. et Mme Jean-Louis CADIC, rue du chouquet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- accepte la cession à titre gratuit de la parcelle cadastrée ZM 151, pour une contenance de 156 m2, à M. et Mme Jean-Louis CADIC ;

- charge l'étude de maître ALLIX-GIRARD de la rédaction de l'acte notarié ;

- précise que les frais de bornage seront à la charge de M. et Mme Jean-Louis CADIC et les frais de rédaction de l'acte notarié supportés par la commune ;

- autorise le maire à signer l'acte notarié ainsi que tous documents se rapportant à cette affaire.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du mardi 16 février 2021

4. Informations diverses

- Les éléments de cuisine et l'électroménager du logement communal place de la marine ont été installés.
- Il persiste un problème d'isolation phonique entre le logement à l'étage et le salon de beauté du rez-de-chaussée : l'installation d'un revêtement isolant est à l'étude.
- Installation de distributeurs de sacs à déjections canines avec poubelle en cours dans le bourg et aux plages.
- ancienne sablière : l'accès au lieu de stockage des coquilles d'huîtres est momentanément fermé. Un accord a été trouvé avec une association bretonne qui va récupérer les coquilles pour recyclage et valorisation. Discussion avec les ostréiculteurs pour fixer le montant de leur participation financière.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 21 heures.